

COMMISSION DES FINANCES & GESTION A.I.S.G.E

Rapport de la commission des finances & gestion

Objet : Préavis 4/2021

Concernant une demande de crédit de CHF 123'000.00 TTC
destiné à l'achat de 6 portacabines consacrés à une nouvelle salle de classe à Genolier
financé par un emprunt ou la trésorerie courante.

Saint-Cergue, le 13 mars 2021,

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission des finances composée de M. Cédric Marzer, M Hugo Pradervand et M. Laurent Mathez s'est réunie autour d'une téléconférence le mercredi mars 2021 à 19h00 avec les membres du CoDir dont Mme Florence Sage et M. Gérald Girardet pour évoquer les différentes questions liées à ce préavis.

Après une lecture attentive du présent préavis, la commission des finances constate l'évolution d'années en années du nombre d'élèves. Il en découle évidemment du manque de classes pour l'instruction. Les normes obligent qu'une classe ne dépasse pas 20 écoliers en début d'année.

La construction du collège du Bix à Le Muids prend beaucoup de retard pour diverses raisons. L' AISGE doit trouver des solution alternatives provisoires afin de parer à ce retard.

Stratégie

Coincé dans une stratégie de l'évolution du nombre d'élèves et le retard de construction du futur collège du Bix. Le codir de l' AISGE à étudier deux alternatives :

- La location de portacabine
- L'achat des portacabines.

Dans un délai au plus court, le nouveau collège du Bix ne sera pas ouvert avant 4 ans mais cette période peut s'avérer plus longue. De plus, nous rappelons que nous parlons de la première étape de la réalisation de ce bâtiment qui contiendra 14 classes. D'ores et déjà cette infrastructure ne suffira pas et un complément de 10 classes supplémentaires sur un futur deuxième bâtiment sera nécessaire pour enclasser la totalité des élèves HARMOS 2 (5P - 6P - 7P et 8P).

Analyse financière

L'achat de portacabines spécialement aménagé en salle de classe est évident car ils seront encore utilisés un certain nombre d'année sur Genolier et pourront être déplacés sur d'autres sites afin de faire face à la pénurie de locaux d'enseignement.

Cette solution n'est pas très esthétique mais pratique et déplaçable. Pour une durée d'utilisation de quatre ans, l'achat revient moins coûteux que la location et comme nous avons évoqué ci-dessus, l'enclassement dans ces locaux pourrait s'avérer plus longue.

La consommation énergétique au niveau du chauffage électrique avec un système de pompe à chaleur air / air sur un portacabine par rapport à une classe traditionnelle va à l'envers de la politique actuelle sur l'écologie. Cependant, la possibilité de déplacer et de faire face au manque de classes s'avère être la solution financière actuelle.

Le financement par la trésorerie courante affecte très faiblement l'impact sur la facture annuelle. Le crédit sur une durée de dix ans semble être la durée maximum pour genre d'équipement

Conclusions

La commission des finances recommande l'achat de ces portacabines afin qu'ils puissent accueillir les élèves dès la rentrée scolaire du 23 août 2021.

Le Codir en relation avec la direction de l'établissement scolaire de Genolier et environs ont tout mis en œuvre afin remplir au maximum les bâtiments existants sur le site de Genolier

Le prix comprend la totalité des aménagements nécessaires des fondations jusqu'au porte savon. Le mobilier scolaire sera fourni par l'AISGE comprenant, pupitre, chaises, bureau et un écran interactif transportable déjà en leur possession.

Le montant divers et imprévus représente 3,55 % du montant total, ce qui est correct.

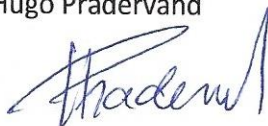
Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande d'accepter un crédit de 123'000 CHF TTC destiné à l'achat de 6 portacabines consacrés à une nouvelle salle de classe à Genolier financé par un emprunt ou la trésorerie courante.

La commission des finances

Marzer Cédric



Hugo Pradervand



MATHEZ Laurent

